

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 18
- Votants : 24
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 6
- Absent(s) : 1

DEL 2024_001

Date de convocation

Le 24 janvier 2024

Date d'affichage :

Le 24 janvier 2024

*Fait à Aigondigné,
Le 08 février 2024
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de janvier à 20h30, les membres du Conseil municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) :

AUDE Laurent à ROUXEL Patricia ; DAGUTS Karine à BAUMGARTEN Christian ; GARNIER Céline à RIVAULT Pierre ; HIPEAU Gaëlle à DIDIER Emilien ; LE BARS Arlette à DUMORTIER Roselyne ; MAGNE Didier à NOIZET Michel.

Absent : TEIXIER Fernando

Secrétaire de séance : MARTINEZ Olivier

Délibération 2024_001 : AFFAIRES GÉNÉRALES

Objet : Détermination du nombre d'adjoints
à la suite d'une démission

Madame le Maire expose que,

Vu l'article L 2122-15 du CGCT, la démission de son poste d'Adjoint de Monsieur AUDÉ Laurent est actée depuis le 29 décembre 2023

Vu l'article L 2122-18 du CGCT, le Conseil municipal peut maintenir ou réduire le nombre d'adjoints.

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du CGCT, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune d'Aigondigné un effectif maximum de 8 adjoints.

À la suite de la démission de Monsieur AUDÉ Laurent du poste de 1er adjoint, Mme le Maire propose de maintenir à 8 le nombre d'adjoints au Maire.

* * * * *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Décide du maintien du nombre d'adjoints à huit adjoints (8)
- Décide que tous les adjoints, toujours en fonction, remontent dans l'ordre du tableau
- Madame Vanessa LARGEAU devient 1^{ère} adjointe de la commune d'Aigondigné

**Le Maire,
Patricia ROUXEL**

